

DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR - ARRONDISSEMENT DE CHARTRES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE BEAUCE & PERCHE

COMMUNE DE PONTGOUIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

Du

Mardi 28 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit mars à vingt heures zéro minute, le conseil municipal de Pontgouin, légalement convoqué le 22 mars 2017, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire et publique sous la présidence de Monsieur FRIESSE Jean-Claude, Maire.

Etaient présents (8) : Jean-Claude FRIESSE, Roger LIBEAU, Jennifers MOULIN, Nicolas POUICIN, Arnold HAY, Aymeric SOUCHET, Stéphane CASALINO et Sonia GEBCZYNSKI.

Etaient absents non excusés (2) : Alain TAFOUREAU, Laetitia POIREL

Etaient absents excusés (3) : Christine LE CALVEZ (pouvoir à Roger LIBEAU), David BESNARD (pouvoir à Aymeric SOUCHET), Joëlle GERMOND (pouvoir à Nicolas POUICIN)

ORDRE DU JOUR

- € Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 janvier 2017 et du 28 février 2017
- € Adoption du Compte Administratif 2016 du budget de l'eau
- € Approbation du Compte de Gestion 2016 du budget de l'eau
- € Affectation des résultats 2016 du budget de l'eau
- € Vote du budget primitif 2017 de l'eau
- € Adoption du Compte Administratif 2016 du budget de l'assainissement
- € Approbation du Compte de Gestion 2016 du budget de l'assainissement
- € Affectation des résultats 2016 du budget de l'assainissement
- € Vote du budget primitif 2017 de l'assainissement
- € Adoption du Compte Administratif 2016 du budget de la commune
- € Approbation du Compte de Gestion 2016 du budget de la commune
- € Affectation des résultats 2016 du budget de la commune
- € Vote des taxes directes locales 2017
- € Vote du budget primitif 2017 de la commune
- € Approbation des conventions des TAP
- € Délibération sur l'ouverture d'une enquête publique pour le zonage d'assainissement (parcelles ZL 16 et ZK 136)
- € Questions diverses.

Secrétaire de la séance : Jennifers MOULIN est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du conseil municipal du 25 janvier 2017 et du 28 février 2017

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le compte rendu de la réunion de conseil du 25 janvier 2017 et du 28 février 2017. Aucune remarque n'étant apportée, les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

Délibération 2017-03-01 - Adoption du Compte Administratif 2016 du budget de l'eau

Sous la présidence de Monsieur Roger LIBEAU, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 du budget de l'eau qui s'établit ainsi :

Exploitation

| | |
|-----------------------|-------------|
| Dépenses | 16.649,44 € |
| Recettes | 31.816,65 € |
| Excédent de clôture : | 15.167,21 € |

Investissement

| | |
|----------------------|-------------|
| Dépenses | 23.850,86 € |
| Recettes | 13.714,41 € |
| Déficit de clôture : | 10.136,45 € |

Hors de la présence du Maire, Monsieur Jean-Claude FRIESSE, le conseil municipal approuve à la majorité (1 abstention et 9 votes pour) le compte administratif 2016 du budget de l'eau.

Délibération 2017-03-02 - Approbation du Compte de Gestion 2016 du budget de l'eau

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2016 du budget de l'eau, tenu par la Trésorerie de Courville sur Eure. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que celui-ci doit être en parfaite concordance avec le compte administratif 2016, tenu par la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions et 8 votes pour), approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération 2017-03-03 – Affectation des résultats 2016 du budget de l'eau

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT 2016

-DÉPENSES : 23.850,86 €
-RECETTES : 13.714,41 €

DEFICIT => 10.136,45 €

SECTION EXPLOITATION 2016

- DÉPENSES : 16.649,44 €
- RECETTES : 31.816,65 €

EXCÉDENT => 15.167,21 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions et 8 votes pour), approuve et affecte les résultats de clôture de l'exercice 2016 suivants :

Le report au compte R001 : solde d'exécution reporté => 40.243,41 €

Le report au compte R002 : résultat d'exploitation reporté => 72.801,91 €

Délibération 2017-03-04 – Vote du budget primitif 2017 de l'eau

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du Budget Primitif 2017 du budget de l'eau et propose un budget équilibré en dépenses et en recettes.

- DÉPENSES / RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT => 96.694,66 €
- DÉPENSES / RECETTES DE LA SECTION EXPLOITATION => 103.251,91 €

Cette proposition est adoptée à la majorité (1 abstention et 10 votes pour).

Délibération 2017-03-05 – Adoption du Compte Administratif 2016 du budget de l'assainissement

Sous la présidence de Monsieur Roger LIBEAU, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 du budget de l'assainissement qui s'établit ainsi :

Exploitation

| | |
|-----------------------|-------------|
| Dépenses | 51.812,37 € |
| Recettes | 57.892,43 € |
| Excédent de clôture : | 6.080,06 € |

Investissement

| | |
|-----------------------|-------------|
| Dépenses | 19.181,62 € |
| Recettes | 22.150,80 € |
| Excédent de clôture : | 2.969,18 € |

Hors de la présence du Maire, Monsieur Jean-Claude FRIESSE, le conseil municipal approuve à la majorité (1 abstention et 9 votes pour) le compte administratif 2016 du budget de l'assainissement.

Délibération 2017-03-06 – Approbation du Compte de Gestion 2016 du budget de l'assainissement

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2016 du budget de l'assainissement, tenu par la Trésorerie de Courville sur Eure. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que celui-ci doit être en parfaite concordance avec le compte administratif 2016, tenu par la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions et 8 votes pour), approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération 2017-03-07 – Affectation des résultats 2016 du budget de l'assainissement

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT 2016

- DÉPENSES : 19.181,62 €

- RECETTES : 22.150,80 €

EXCEDENT => 2.969,18 €

SECTION EXPLOITATION 2016

- DÉPENSES : 51.812,37 €

- RECETTES : 57.892,43 €

EXCÉDENT => 6.080,06 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions et 8 votes pour), approuve et affecte les résultats de clôture de l'exercice 2016 suivants :

Le report au compte R001 : solde d'exécution reporté => 114.455,13 €

Le report au compte D002 : résultat d'exploitation reporté => 10.032,22 €

Délibération 2017-03-08 – Vote du budget primitif 2017 de l'assainissement

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du Budget Primitif 2017 du budget de l'assainissement et propose un budget équilibré en dépenses et en recettes.

- DÉPENSES / RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT => 143.384,83 €

- DÉPENSES / RECETTES DE LA SECTION EXPLOITATION => 64.432,22 €

Cette proposition est adoptée à la majorité (1 abstention et 10 votes pour).

Adoption du Compte Administratif 2016 du budget de la commune

Approbation du Compte de Gestion 2016 du budget de la commune

Affectation des résultats 2016 du budget de la commune

Vote du budget primitif 2017 de la commune

Madame MOULIN et Monsieur HAY demandent si le budget est prêt à être voté ce jour.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative mais propose, si besoin, de réunir à nouveau la commission finances.

Monsieur HAY souhaiterait, pour sa part, reporter le vote du budget primitif 2017.

Monsieur CASALINO propose que soient adressés aux conseillers les documents de base nécessaires à l'élaboration du budget. Monsieur HAY confirme et souhaite un travail constructif.

Monsieur le Maire précise qu'il a modifié à nouveau le budget juste avant la réunion. Monsieur HAY réagit en précisant que, compte tenu des modifications in-extrémis, il serait plus judicieux de reporter les votes.

Monsieur le Maire réitère sa proposition de réunir la commission finance et pense qu'il est plus prudent de reporter.

Le budget de la commune doit être maîtrisé par l'ensemble des conseillers municipaux.

Les points suivants sont reportés à une séance ultérieure :

- Adoption du Compte Administratif 2016 du budget de la commune
- Approbation du Compte de Gestion 2016 du budget de la commune
- Affectation des résultats 2016 du budget de la commune
- Vote du budget primitif 2017 de la commune.

Délibération 2017-03-09 - Vote des taxes directes locales 2017

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 avec pour mémoire les taux appliqués en 2016 :

| | |
|--------------------------------|---------|
| TAXE D'HABITATION : | 9,52 % |
| TAXE FONCIÈRE BÂTI : | 18,52 % |
| TAXE FONCIÈRE NON BÂTI : | 36,98 % |

Avec les bases d'imposition prévisionnelles 2017, le produit fiscal attendu s'élève à 290.061 €.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la préparation du budget primitif 2017, il a été repris le produit fiscal ci-dessus et que le budget a été clôturé sans avoir à augmenter les taux pour l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 comme présentés ci-dessus.

Madame GEBCZYNSKI précise qu'à un moment il faudra envisager d'augmenter les impôts. Les dépenses pourraient devenir supérieures aux recettes. Il faut réfléchir à l'avenir de la commune et ne pas se focaliser sur le mandat actuel. Madame MOULIN fait également référence au budget de l'assainissement où la taxe a dû être augmenté de façon significative et qu'il conviendrait de ne pas réitérer cette action sur le budget de la commune.

Délibération 2017-03-10 - Approbation des conventions des TAP

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les TAP doivent être gérés par la commune et non par le SIRP Pontgouin/Le Favril car les statuts du syndicat ne prévoient pas la compétence.

A la rentrée scolaire 2016, il convenait d'établir des conventions avec les associations intervenant auprès des élèves dans le cadre des TAP.

Les sommes perçues pour les TAP (les fonds d'amorçage) doivent intégralement servir à organiser les TAP.

La commune doit donc signer des conventions avec les associations concernées.

Les conventions seront annexées à la délibération.

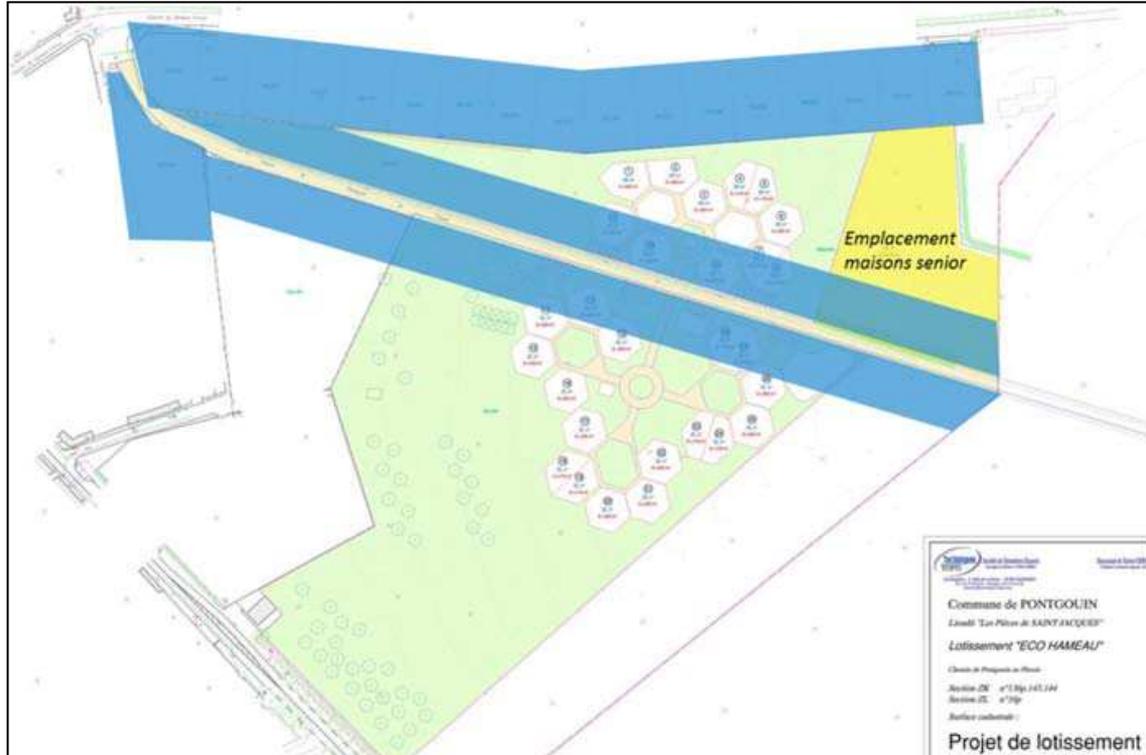
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les conventions et autorise Monsieur le Maire à signer ledit document avec les associations respectives.

Délibération 2017-03-11 - Ouverture d'une enquête publique sur le zonage d'assainissement au Plessis

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre du projet de l'écohomeau, il convient de modifier le zonage d'assainissement de part et d'autre du chemin du Plessis. Le projet a été adressé à chacun des conseillers par courriel.

ZONAGE ACTUEL

(zone bleue => assainissement collectif)



PROJET DE ZONAGE

(zone bleue => assainissement collectif)



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 abstention et 10 votes pour), décide :

- De procéder à l'enquête publique préalable à la modification du zonage d'assainissement sur les parcelles du projet de l'écohameau, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

| |
|---------------------------|
| Questions diverses |
|---------------------------|

- **Questions diverses :**

- * Madame GEBCZYNSKI demande si la commune est abonnée à La Vie Communale. Monsieur le Maire confirme. Madame GEBCZYNSKI demande s'il est possible d'avoir les identifiants et les mots de passe. Monsieur le Maire préfère que les conseillers viennent en mairie consulter les sites en question directement à la mairie car il ne souhaite pas que les identifiants ainsi que les mots de passe tombent dans le domaine public.
- * Monsieur CASALINO adresse ses remerciements suite à la réception du journal du correspondant Défense.
- * Monsieur SOUCHET demande où en est la commission Internet. Monsieur le Maire précise que le site avance. Madame MOULIN confirme qu'il y a eu un très bon travail collectif et surtout de la part de Monsieur CASALINO avec la rédaction sur l'histoire de la commune. Madame LE CALVEZ a également fait un récapitulatif des gîtes présents sur la commune.
- * Monsieur LIBEAU souhaite informer les élus sur la tourelle située à proximité du Château de la Rivière, appartenant à la commune. L'entreprise LEROY VINCENT est passée constater l'état sans pour autant faire de devis. L'entreprise suggère à la commune de s'en débarrasser si celle-ci ne sert à rien. Monsieur VILLETTE et Monsieur de VITRY souhaiteraient en faire l'acquisition. Les travaux sont très importants. Il convient de prendre attache auprès du service des Domaines.
- * Monsieur le Maire précise également qu'il a rendez-vous prochainement avec une entreprise pour le bâtiment de la bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La secrétaire de séance
Jennifers MOULIN

Monsieur le Maire
Jean-Claude FRIESSE